

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné le **règlement RCA24-08-4** sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025 et le règlement **RCA25-08-1** sur les tarifs, ont été adoptés le 3 décembre 2024.

Ces règlements entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 6 décembre 2024

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement